



Pôle développement
Direction du développement et de l'aménagement territorial
Sous-direction aménagement et transition écologique
Affaire suivie par Christophe MADEGARD
☎ : 05.44.00.16.36
Réf. PDEV/DDAT/SDATE/2023/n° 048/2856

Monsieur Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole
Communauté urbaine
19, rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 14 JUN 2023



Objet : Modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de la Commune du Palais-sur-Vienne.

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité par courrier en date du 16 mai dernier concernant le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune du Palais-sur-Vienne, pour avis et retour avant le 26 mai 2023.

Bien que la réglementation n'impose aucun délai de réponse précis pour les Personnes Publiques Associées (PPA) consultées dans le cadre de modifications simplifiées, il est conseillé, comme vous le savez, et préférable pour permettre l'expression des avis, de procéder à cette consultation a minima 1 mois avant cette date.

Ce projet porte sur la modification d'emplacements réservés à vocation de cheminements piétons.

Après examen des documents, ce projet de modification n° 4 du PLU de la Commune du Palais-sur-Vienne n'appelle aucune observation de ma part.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS